



**Université
de Limoges**

FACULTÉ
DES LETTRES
ET DES SCIENCES
HUMAINES

Rapport de stage

**Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
2012-2013**

Licence Professionnelle
Métiers des Bibliothèques et de la Documentation

**LA MÉDIATHÈQUE LES YEUX VERTS
DE BRIVE-LA-GAILLARDE, PÔLE RÉGIONAL
D'ÉDUCATION À L'IMAGE DU LIMOUSIN :
ENJEUX, STRATÉGIES, PERSPECTIVES ET
LIMITES D'UNE MODERNISATION GLOBALE**

Aurélié Verlhac

Stage effectué du 2 janvier au 30 mars 2013
Médiathèque Les Yeux Verts,
Centre Culturel de Brive-la-Gaillarde

Maître de stage

Marie-Hélène Culot, documentaliste,
Médiathèque Les Yeux Verts,
Centre Culturel de Brive-la-Gaillarde

REMERCIEMENTS

Pour leur accueil, leur soutien, leur confiance et leur patience, j'adresse mes remerciements à Bernard Duroux (directeur du Centre culturel), Ingrid Krpan (directrice des ressources humaines) Romain Grosjean (responsable du Pôle image) et Marie-Hélène Culot (documentaliste et maître de stage).

Pour sa précieuse formation technique, je tiens également à remercier Bernard Aix du Centre Régional de Documentation Pédagogique du Limousin.

Pour leur sympathie et leur bienveillance, je salue l'équipe du Centre Culturel (Alain Faure, Jocelyne Peyre, Sylvie Fourré, Bernadette Chambras, Afef Hammami et Nichita Maloman), ainsi que tous les animateurs avec qui j'ai pris un grand plaisir à travailler.

Pour leurs témoignages et éclairages merci encore à Bernard Duroux et Marie-Hélène Culot, mais aussi à André Vermeersch (membre du Conseil d'Administration, président du Ciné-club de Châteaux) et Fanny Jaubertie (ancienne employée de la Médiathèque).

Pour leur aide et moments de partage, merci aux bénévoles de la Médiathèque et aux stagiaires du Centre Culturel.

Pour ses photographies et son autorisation de publication, merci à David Herman, projectionniste au Cinéma Le Rex.

Enfin, pour son accompagnement, ses conseils et son regard éclairant, un grand merci à Roselyne Pichot, bibliothécaire à la Bibliothèque francophone de Limoges et professeur référent.

J'avertis ici les lecteurs (en particulier les correcteurs et les personnels du Centre culturel) que le ton du présent rapport, s'il peut paraître parfois emphatique, témoigne d'une réelle affection pour la structure étudiée mais n'enlève en rien le traitement objectif de l'analyse et des propositions attendues dans un tel document de travail et de synthèse.

DROITS D'AUTEURS



Cette création est mise à disposition selon le Contrat « **Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification - 2.0 France** » disponible en ligne à l'adresse :
< <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> >

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Droits d'auteurs.....	3
Introduction.....	7
A / Préambule : comment le contexte historique détermine-t-il les spécificités actuelles de la structure ?.....	8
1. Une bibliothèque privée ancrée dans l'histoire de la ville depuis 1952.....	8
1.1. Aux origines et aux commandes depuis soixante ans : une association Loi 1901.....	8
1.2. De succès en tourmentes.....	9
2. Des liens étroits avec le cinéma et l'image depuis plus de trente ans.....	11
2.1. L'exploitation de salles de cinéma d'Art et d'Essai.....	11
2.2. L'appellation pôle régional d'éducation à l'image, à l'aube des années 2000.....	12
B / Les collections au sein de la médiathèque : comment les rendre plus accessibles ?.....	14
1. Remédier à l'absence de repères.....	14
1.1. Classifier, coter et reclasser les documents pour assurer une meilleure visibilité.....	15
1.2. Assurer l'autonomie du personnel et la compréhension du public.....	18
2. Faire face au manque de place.....	20
2.1. S'adapter à un espace inhospitalier.....	20
2.2. Désherber. Puis archiver, pilonner, revendre ou donner ?	20
3. Repenser les acquisitions.....	22
3.1. Revoir les procédures existantes.....	22
3.2. Tenir compte de l'offre alentour et de l'évolution des pratiques artistiques et culturelles.....	23
C / Les publics : comment les reconquérir, comment les attirer ?.....	26
1. Améliorer les services de prêt et de consultation à distance.....	26
1.1. Nettoyer le catalogue, faire le choix d'un SIGB plus adapté.....	26
1.2. Informatiser le prêt.....	29
2. Susciter de nouveau l'intérêt.....	32
2.1. Reconsidérer son fonctionnement en termes de conditions de prêt.....	32
2.2. Mettre en valeur les activités courantes et événements ponctuels.....	33
Conclusion.....	35
Bibliographie et webographie.....	36
Table des annexes.....	37

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Vue de la Bibliothèque au début des années 1980. Photographie de David Herman, projectionniste au Cinéma Le Rex.....	8
Illustration 2 : Vue de l'espace consacré à la documentation cinématographique. Photographie de Aurélie Verlhac, 2013.....	12
Illustration 3 : "Boîtes" de gestion du prêt manuel, utilisées avant l'informatisation. Chaque dossier correspond à un usager et contient les fiches des documents empruntés par celui-ci. Photographie de Aurélie Verlhac, 2013.....	25

INTRODUCTION

Aujourd'hui Centre de ressources du pôle régional d'éducation à l'image du Limousin, la Médiathèque les Yeux Verts est aussi, et avant tout, connue pour être historiquement la bibliothèque du Centre culturel de Brive-la-Gaillarde depuis la création de celui-ci il y a soixante ans.

En y effectuant un stage durant trois mois, j'ai pu découvrir un établissement à fort potentiel — tant par la richesse de son héritage et de ses collections, que par l'esprit d'ouverture de ceux qui l'animent. Mais il est regrettable de constater, hélas, que cet audacieux lieu de rencontre entre pratiques amateurs, cultures populaires et avant-gardismes professionnels connaît une crise profonde, en témoignent une baisse de fréquentation inquiétante et un avenir incertain, si l'on considère les difficultés économiques qui le malmènent.

Ainsi, la présente analyse a pour perspective de s'interroger sur les possibilités d'une transformation pérenne de cet espace socio-culturel complexe, qui lui permettrait de retrouver souffle et d'honorer plus sereinement ses ambitions. En proposer une modernisation globale — amorcée lors de ces semaines d'immersion — dans le respect du travail déjà accompli et tout en continuant à se jouer des manques de moyens comme son personnel l'a souvent fait, tel est donc l'enjeu de cette étude.

Pour la mener à bien, il paraît nécessaire d'aborder dans un premier temps et succinctement, l'ensemble des spécificités de la médiathèque en question, façonnées par son histoire. Ce cadre posé, il s'agit d'envisager dans un deuxième temps les collections, de voir comment les rendre plus accessibles, avant d'essayer de partir à la reconquête du public, dans une troisième et dernière étape.

A / PRÉAMBULE : COMMENT LE CONTEXTE HISTORIQUE DÉTERMINE-T-IL LES SPÉCIFICITÉS ACTUELLES DE LA STRUCTURE ?

Pour comprendre le fonctionnement de la Médiathèque Les Yeux Verts et en évaluer les besoins, il m'a fallu prendre du recul dès mon arrivée et en questionner l'histoire (intimement liée à celle du Centre Culturel de Brive) tant elle est déterminante de ses priorités et partis-pris d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne son attachement au cinéma, à l'image et à leurs apprentissages. Ce « préambule » non exhaustif est fondé sur les témoignages du directeur actuel du Centre Culturel, de la documentaliste en poste à la Médiathèque et d'un membre du Conseil d'Administration — tous trois témoins des évolutions de l'Établissement depuis plus de trente ans. Pour appuyer leurs réflexions, je me suis également emparée de comptes-rendus d'assemblées générales du milieu des années quatre-vingt à nos jours — tirés des archives du grenier pour la plupart.

1. UNE BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE ANCRÉE DANS L'HISTOIRE DE LA VILLE DEPUIS 1952

1.1. Aux origines et aux commandes depuis soixante ans : une association Loi 1901

En 1952, naît le « Foyer Culturel de Brive et du Bas-Limousin » dont la bibliothèque (future Médiathèque les Yeux Verts) en est le fruit et une composante active dès les origines. Géré par une association Loi 1901, cet établissement siège encore aujourd'hui à la même adresse, et n'a en rien perdu son objectif de départ, voué à la création et à l'éducation¹.

Dans l'élan de reconstruction d'après-guerre, il commence à fédérer autour de lui, grâce à des activités variées (aussi bien sportives qu'artistiques), nombre d'amateurs passionnés, et contribue ainsi à raffermir — dans la ville et les proches alentours — les liens sociaux distendus. Adoptant bientôt la devise des établissements « confrères » fleurissant partout en France, selon la formule consacrée, il s'engage en faveur de « *la culture pour tous* ». Après les événements de 1968 et dans la première moitié des années soixante-dix, le Foyer Culturel se transforme en Maisons des Jeunes et de la Culture, avant de prendre la dénomination pour laquelle il est connu aujourd'hui, à savoir le « Centre culturel et de loisirs de Brive — Brive Média Culture ».

Dès ses premières heures, le Centre culturel a entrevu les pratiques amateurs comme étant le champ fertile des innovations artistiques et éducatives. C'est en donnant toute confiance aux bénévoles dans l'animation de leurs (nombreux et variés) ateliers que ceux-ci ont pu s'épanouir avec leurs publics, échangeant avec eux leurs savoirs et leurs doutes. Aujourd'hui encore — même si la société dans laquelle nous évoluons ne se prête plus vraiment au jeu des actes et services gratuits — ce bénévolat au sein de la structure est encore très présent. Parallèlement à celui-ci, certains postes salariés de l'association ont été confiés à des personnes n'ayant pas forcément les diplômes habituellement requis, mais possédant une expérience ou des connaissances transversales et

¹Comme le démontre Le *Titre Premier* des statuts de l'Association du Centre Culturel remaniés en 2009, disponible en [Annexe 1 p.38](#).

complémentaires, à même d'enrichir durablement la structure. C'est le cas à la Médiathèque les Yeux Verts, gérée par une documentaliste n'ayant pratiquement jamais bénéficié de formation aux métiers des bibliothèques, mais ayant suivi de hautes études en langues étrangères et dont la passion pour les cultures d'Amérique latine (mais aussi pour le cinéma et la littérature) et l'art de les transmettre contribue à alimenter un fonds spécialisé extrêmement intéressant et pertinent.

Autre pendant socio-éducatif — commun à bon nombre d'associations — le Centre culturel a toujours accueilli à bras ouverts des jeunes en formation, sous forme de journées d'immersion, de stages ou par l'intermédiaire de contrats aidés, voire en Travaux d'Intérêt Général.

1.2. De succès en tourmentes



Illustration 1 : *Vue de la Bibliothèque au début des années 1980.*
Photographie de David Herman, projectionniste au Cinéma Le Rex.

Souvent soumis aux mouvements socio-politiques du pays, le Centre culturel a connu de belles heures de gloire dans les années 1980, période faste de diffusion de la culture partout en France. Ouvert alors 14 heures par jour, y compris le dimanche, en 1987, il réunit 3827 adhérents (dont 2500 pour la médiathèque), avec la volonté de :

« maintenir un haut niveau d'activité culturelle régionale (et), au milieu de cette avenue de la Gare, un lieu toujours ouvert et accueillant où l'on entre pour se reposer, se renseigner ou simplement communiquer avec autrui »²

En tant qu'association au statut privé, le Centre culturel maintient depuis ses origines une farouche indépendance, notamment dans ses relations avec la municipalité de Brive. Ainsi, en 1984, par exemple, est signée :

« une convention avec le maire de Brive-la-Gaillarde garantissant l'indépendance et le fonctionnement du Centre culturel »³

Cependant cette municipalité, depuis le début de l'aventure, est non seulement l'un des principaux financeurs de l'établissement mais, en outre, les bâtiments dans lesquels il exerce lui appartiennent. Et lorsqu'elle décide dès 1992 de travaux de remise aux normes — les bâtiments étant jugés trop vétustes — l'impact sur le Centre culturel est plus que néfaste. En effet, jusqu'à lors, la configuration des locaux permettait la réunion de toutes les activités au sein d'un grand espace ouvert où se côtoyaient médiathèque, activités sportives, de loisirs, de langues, etc. Chaque groupe profitant ainsi des expériences des uns et des autres, vecteur de fait d'un « brassage » socio-culturel des plus riches.

Or, après ces travaux de réfection, l'établissement se retrouve considérablement réduit en surface (la mairie ayant construit par la même occasion et sur place des logements d'Habitation à Loyers Modérés) et entièrement cloisonné dans de petits espaces qui ne permettent plus la libre circulation d'antan. Ainsi, pour accéder à la médiathèque, le public doit passer le hall d'accueil puis sortir pour franchir un long couloir donnant sur une cour extérieure avant d'arriver dans un espace étroit lui même scindé en trois : l'accueil en face, la bibliothèque et vidéothèque dans une autre pièce à gauche et, à droite, il faut encore longer un couloir et passer l'ECM⁴ pour accéder aux bandes dessinées et à la discothèque.

Face à cette réduction des espaces, certaines activités doivent déménager aux quatre coins de la ville. Et cet éclatement a pour conséquence une perte d'adhérents de plus en plus prononcée accentuée par une individualisation des pratiques — les groupes ne communiquant plus vraiment entre eux.

Aujourd'hui⁵, le Centre culturel compte 2621 adhérents pour l'ensemble de ses activités dont 932 pour la Médiathèque — ce qui représente environ respectivement 30 % et 60 % de moins qu'il y a 25 ans. Ancré dans une ville moyenne de près de 50 000 habitants, il en constitue tout même un passeur de culture et animateur social respecté et apprécié, malgré la présence sur le territoire de trois autres centres socio-culturels publics (services de la Municipalité).

²Compte rendu de l'Assemblée Générale de 1988

³Compte-rendu de l'Assemblée Générale de 1985

⁴Espace Culture Multimédia : espace équipé d'ordinateurs où le public bénéficie d'un accès internet (ici payant) et peut s'initier aux bases de l'informatique grâce aux cours et ateliers dispensés par les animateurs.

⁵D'après le Rapport d'activités en 2011, pour l'Assemblée Générale de 2012

2. DES LIENS ÉTROITS AVEC LE CINÉMA ET L'IMAGE DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS

2.1. L'exploitation de salles de cinéma d'Art et d'Essai

Dés 1980, sous l'impulsion de ses dirigeants et avec l'aide de la municipalité, le Centre culturel développe son intérêt particulier pour le cinéma et ouvre, dans ses locaux, la première salle classée « Art et Essai » de Brive mais aussi de la Région Limousin. Fort de son succès et dans le même esprit, en 1989, il se voit confier la gestion du Cinéma Le Club et sa salle de 220 places que la ville de Brive vient de prendre à bail. En 2002, la construction d'un multiplexe bouscule l'offre culturelle du territoire. Jusqu'à présent trois cinémas coexistaient : il y avaient d'une part Le Splendid et Le Rex, et d'autre part Le Club, classé Art et Essai, donc. À l'ouverture du multiplexe, les salles du Splendid entrent en longue période de travaux afin de retrouver leur vocation originelle de théâtre municipal. Et tandis que Le Club ferme ses portes, le Cinéma Rex est racheté par la ville afin de faire perdurer et d'affermir l'offre en Art et Essai. En effet, ce n'est plus une mais trois salles qui sont confiées, par Délégation de Service Public (DSP), à l'association du Centre culturel. En 2012, cette DSP⁶ est reconduite pour deux ans par voie d'Affermage, le cinéma Rex prenant alors son indépendance de gestion vis à vis du Centre culturel, tout en continuant à lui être intimement lié.

Le classement Art et Essai attribué par le Centre National du Cinéma et de l'image animée⁷, implique pour l'établissement qui en bénéficie plusieurs critères à respecter concernant les caractéristiques des œuvres diffusées. Il s'agit notamment d'œuvres n'ayant obtenu que de faibles audiences malgré leur qualité, ou s'inscrivant dans le champ de la recherche ou de l'innovation, ou provenant de pays à la production cinématographique rare... Il peut s'agir aussi d'œuvres anciennes dont l'intérêt historique ou artistique nécessite une reprise à l'écran. Le CNC attribue également différents labels aux salles classées : « Patrimoine et Répertoire », « Jeune Public », « Recherche et Découverte ». Depuis trente ans, le cinéma Art et Essai de Brive bénéficie des trois labels, ce qui lui permet, en plus du prestige, de recevoir des subventions de la part de ce même CNC. Dans les années 1980, il s'est même illustré dans la production de films.

Aujourd'hui et depuis dix ans, le cinéma Rex est animateur d'une importante manifestation : les Rencontres du Moyen-Métrage — uniques en Europe. Il est également partenaire du Festival Cinélatino de Toulouse, et diffuse, tous les ans, en projection tout public et en direction des scolaires, une grande partie de ses films en compétition. Ces deux événements ont un impact sur les collections de la Médiathèque qui met à disposition du public la majorité des films de moyen-

⁶DSP du Cinéma Rex, 2012-2014. [en ligne] < www.brive.net/delib/document/pdf-nc.php?pdf=FIC1093.pdf > (consulté le 02.02.2013)

⁷Le Centre National du Cinéma et de l'image animée, ou CNC est « *un établissement public, qui dispose de recettes affectées pour apporter des soutiens aux arts de l'image animée, et c'est aussi une administration centrale, en charge de ce secteur sous l'autorité du ministre de la Culture et de la Communication. Chargé de financer les créateurs d'aujourd'hui et de demain, et de réguler les marchés du cinéma et de l'audiovisuel, sa mission est aussi d'entretenir et de valoriser la mémoire du passé. Venant au soutien des auteurs et des artistes les plus singuliers, il veille aussi à la santé d'une industrie qui les emploie.* » Cette définition provient du site web du CNC. [en ligne] < <http://www.cnc.fr/web/fr/qu-est-ce-que-le-cnc> > (consulté le 04.03.2013)

métrage primés ou présentés, mais également les tables rondes et interview filmées par le Pôle image lors des Rencontres. Et en ce qui concerne le Festival Cinélatino, elle organise pour chaque édition une exposition en lien avec les thèmes abordés et se constitue au fil des ans une documentation spécifique, capable de répondre aux attentes des enseignants désirant amener leurs élèves aux projections et construire des actions pédagogiques à leur attention.

2.2. L'appellation pôle régional d'éducation à l'image, à l'aube des années 2000

C'est donc fort de son expérience en matière d'images et sur les façons d'en transmettre le goût et le sens critique, qu'en 1999, le Centre culturel, par l'intermédiaire du dispositif *Les Yeux Verts*⁸ devient le Pôle limousin d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

Cette nomination par le CNC implique pour la structure un certain nombre de missions et d'actions à poursuivre ou mettre en place. Dans l'aménagement et la réalisation de celles-ci, les Yeux Verts sont accompagnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui assure notamment en grande partie son financement.

Pour répondre au « cahier des charges » des pôles impulsés par le CNC, les Yeux Verts se doivent :

« d'animer le réseau des partenaires éducatifs, culturels et artistiques, à l'échelle régionale (et) de coordonner et développer la formation des professionnels, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs... »⁹

Ainsi, chaque année, par exemple, ils participent au programme « Passeurs d'images » (anciennement « Un été au ciné - cineville ») en élaborant en Région des ateliers de pratiques artistiques et techniques autour de l'image et du cinéma, encadrés par des professionnels et ouverts à tous, des projections en plein air, des séances de rencontres autour de films, des actions de formation et de sensibilisation en direction des membres du réseau (animateurs, partenaires techniques et artistiques, etc.). Depuis 2009, ils organisent également, environ deux mercredis après-midi par mois et en partenariat avec le Cinéma Le Rex, la formule « ciné-goûters », avec projection de film, animation et goûter, à destination du jeune public et de leurs parents. En 2011 et en s'associant à La Cité des Métiers de Limoges et du Limousin, Les Yeux Verts ont aussi participé au concours national « je filme le métier qui me plaît » pour lequel un public composé de jeunes, de demandeurs d'emplois ou encore de stagiaires a réalisé en groupes plusieurs courts-métrages, avec l'aide d'intervenants qualifiés.

De multiples actions de ce type existent encore et ne cessent de se renouveler depuis près de quinze ans. Il ne s'agit donc pas ici d'en dresser une liste exhaustive. J'ajouterai simplement, pour terminer, l'important travail de partenariat élaboré avec l'Éducation Nationale, notamment à travers

⁸Le nom « Les Yeux Verts » provient du titre d'un recueil de textes de Marguerite Duras sur le cinéma, publiés dans un numéro des *Cahiers du cinéma* en 1980 et réédités sous forme de livre en 1987.

⁹Centre National du Cinéma et de l'image animée. *Les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel*. [en ligne] < <http://www.cnc.fr/web/fr/les-poles-regionaux> > (consulté le 04.03.2013)

l'implication aux dispositifs nationaux « école, collège, lycéens et apprentis au cinéma » grâce auxquels, chaque année, des milliers d'élèves de la Région bénéficient d'une sensibilisation à l'image et aux œuvres du 7ème Art, par l'organisation de séances programmées à leur attention en salle de cinéma, étudiées par la suite en classe.

La Médiathèque est évidemment au cœur du dispositif, devenant de fait, son centre de ressources. Ce sont, entre autres, plus de 10 000 documents audiovisuels qui sont ainsi mis à disposition des enseignants, élèves ou professionnels du cinéma, mais aussi plus de 20 000 affiches ou photographies de films. Et cette collection spécialisée côtoie et s'entremêle à une documentation plus « classique » à l'attention du tout public (représenté par les adhérents au Centre culturel), non moins importante.

B / LES COLLECTIONS AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE : COMMENT LES RENDRE PLUS ACCESSIBLES ?

La médiathèque Les Yeux Verts possède donc à l'heure actuelle un fonds assez convainquant, pour un public varié qui va de l'amateur de romans populaires ou de documentaires régionaux, au passionné de cinéma indépendant, en passant par l'enseignant ou l'élève en audiovisuel.

Le problème est que ses collections sont desservies, dans leur ensemble, par des manques de repères physiques appropriés, par des accumulations de documents obsolètes — alors que l'espace est compté — et par une politique d'acquisition « en roue libre », trop aléatoire pour garantir à longs termes la pertinence et la cohérence de l'offre.

Si les difficultés financières (et les manques de temps et de personnel qui en résultent) constituent bel et bien un frein à une restructuration complète de la structure, des solutions existent malgré tout, afin de la rendre plus fonctionnelle et, surtout, plus vivante et dynamique.

1. REMÉDIER À L'ABSENCE DE REPÈRES

« Vouloir organiser lisiblement les documents dans des salles, ce n'est pas simplement inventer un système de classement. Il faut prendre du recul »¹⁰

1.1. Classifier, coter et reclasser les documents pour assurer une meilleure visibilité

La première chose qui m'a frappée en arrivant et en observant les collections, a été l'absence quasi-générale de cotes apposées habituellement sur les documents. Seuls les boîtiers des DVD et des VHS disposent alors sur leur tranche d'une étiquette où figure la première lettre du nom du réalisateur (inscrite à la main, parfois peu compréhensible). Les documents imprimés et les boîtiers des CD, quant-à-eux, restent vierges de tout repère nécessaire au classement, leur numéro d'inventaire¹¹ mis à part. Ainsi, en ce qui concerne la fiction (romans et films), malgré la présence sur les étagères et les présentoirs musicaux d'indices alphabétiques sommaires (toujours constitués d'une seule lettre), les documents sont constamment en désordre, soumis aux consultations hâtives et aux rangements approximatifs.

¹⁰CALENGE Bertrand (sous la direction de). *Mettre en œuvre un plan de classement*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2009. p. 18

¹¹Le numéro d'inventaire visible en dernière page des livres et sur tous les boîtiers, suit l'ordre chronologique d'acquisition et d'enregistrement des documents sur des registres manuels spécifiques, en fonction de leur type (registres des documents imprimés : livres et revues ; registres des bandes dessinées ; registres des VHS ; registres des DVD ; registres des CD). Le prêt étant semi direct (l'utilisateur choisissant les boîtiers vides sur les étagères et présentoirs), ce numéro d'inventaire est par ailleurs nécessaire pour retrouver rapidement et sans erreur les supports audiovisuels contenus dans les armoires.



Illustration 2 : Vue de l'espace consacré à la documentation cinématographique.
Photographie de Aurélie Verlhac, 2013.

► Le cas des films de fiction

Avec l'accord de la documentaliste, puis avec son aide et celle des bénévoles et stagiaires, j'ai entrepris de re-coter en priorité l'ensemble des boîtiers des DVD de genre fiction, et cela pour deux raisons principales. D'abord parce qu'il s'agit des documents les plus consultés et les plus prisés de l'établissement. D'autre part, la lettre figurant sur les étiquettes étant parfois mal attribuée — films indicés à la première lettre du nom de l'acteur principal ou à celle du prénom du réalisateur, par exemple — il nous a paru indispensable de corriger ces erreurs qui empêchent alors de retrouver les documents là où le public et le personnel les attendent, leur faisant perdre un temps précieux. Nous avons donc choisi de re-coter ces supports en prenant en compte les trois premières lettres du réalisateur. Pour des raisons matérielles et pratiques¹², cette opération s'est faite manuellement, en échangeant les étiquettes obsolètes par de nouvelles.

S'ils sont à juste titre isolés des longs-métrages et ainsi mis en valeur, les boîtiers des DVD des moyens-métrages acquis à l'issue du Festival de Brive qui leur est consacré devraient également

¹²Je me suis demandée s'il ne valait pas mieux commencer à informatiser l'édition de ces étiquettes. Mais dans la mesure où, à l'heure actuelle, ce sont souvent les bénévoles qui équipent les documents, j'ai pensé qu'il était préférable de garder le système manuscrit, l'accès aux ordinateurs et à l'imprimante étant problématique.

posséder une cote composée des trois premières lettres du réalisateur, précédés par exemple de la mention « MM » (pour moyen-métrage).

Enfin, les boîtiers des DVD pour la jeunesse (dessins animés et films d'animation) pourraient porter une cote où figurent plutôt les trois premières lettres significatives du titre du film, étant donné qu'en général le public ne connaît pas les noms des réalisateurs de ce genre particulier, recherchant d'avantage des œuvres précises.

► Le cas des bandes dessinées

Les bandes dessinées, quant-à-elles, ont été classées à l'origine par ordre alphabétique d'éditeurs, ce qui n'a pas de sens pour le public, qui ne s'y retrouve pas et — ne disposant d'aucune indication visible — les repose n'importe où après les avoir consulté.

S'il n'existe pas de règles définies en matière de cotation pour ce type de documents et qu'elle se pratique en fonction des choix de l'établissement, comme le précise encore Bertrand Calenge :

« l'essentiel est d'opérer un choix clair et lisible. »¹³

Après quelques recherches, j'ai trouvé la proposition de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe¹⁴ plutôt pertinente. Elle propose en effet de coter les bandes dessinées aux trois premières lettres du nom du scénariste puis, au dessous, d'ajouter la première lettre du nom du héros s'il s'agit d'une série et, s'il s'agit d'un cycle, la première lettre du titre de cycle suivi du numéro du tome.¹⁵

Toujours avec l'aide des stagiaires et bénévoles, en trois jours, nous avons étiqueté et coté, grâce à cette méthode, la quasi-intégralité des bandes dessinées en libre accès, soient près de 900 ouvrages. Ces étiquettes ont été collées sur la première de couverture, dans le coin supérieur droit — les ouvrages étant présentés de face dans des casiers métalliques.

► Les cas de la littérature et des documents sonores

Romans et disques, eux non plus, ne possèdent pas de cote. En ce qui concerne les premiers, ils sont répartis dans la Médiathèque en trois espaces. Les romans adaptés au cinéma se retrouvent avec toute la documentation propre à ce secteur, les romans de tous types avec les essais, biographies et autobiographies. Quant aux livres de genres policier, thriller, science-fiction et fantasy, ils sont regroupés dans un même ensemble, divisé en deux sous-ensembles : policier / thriller et science-fiction / fantasy. À l'heure actuelle, ce « découpage » fonctionne très bien et semble satisfaire le public. Il n'y a donc aucune raison de le modifier, d'autant qu'un rangement global a été effectué il y a peu. Cependant, pour le confort de la documentaliste, des bénévoles et

¹³CALENGE Bertrand (sous la direction de). *Mettre en œuvre un plan de classement*. p.76. (Op.cit. p.13)

¹⁴www.bds.cg72.fr/iso_upload/classement_0.pdf

¹⁵Pour la BDP de la Sarthe, en bande dessinée, une série « regroupe des albums qui contiennent des histoires indépendantes avec un héros (récurrent et ces) histoires se terminent avec l'album ». En ce qui concerne le cycle, il s'agit d'une « histoire qui se déroule sur plusieurs albums (et) chaque album ne peut pas se lire individuellement. »

du public, et afin d'anticiper les problèmes de désordres cumulés (tel que cela a été le cas pour les boîtiers DVD), il m'a paru plus sage d'apposer également une cote au dos de ces documents. Cette opération se fait progressivement, à chaque retour de livre ou à chaque nouvelle acquisition. Comme pour les films de fiction, la cotation s'effectue en inscrivant les trois premières lettres du nom de l'auteur, précédées de la mention « R » pour roman, « R-P » pour roman policier, « R-TH » pour thriller, « E » pour essai... Pour les biographies, sont prises en compte les trois premières lettres du nom de la personnalité analysée dans le livre, précédées de la mention « B ».

Les boîtiers CD sont répartis en cinq espaces : nouveautés, bandes originales de films, variétés internationales, variétés françaises et musique jazz et classique. La répartition est bien pensée, même si l'idéal serait d'isoler les bandes originales de films et de les regrouper avec le reste de la documentation cinématographique, afin d'avoir un ensemble homogène, faisant ressortir la richesse du fond. Durant mon stage, je n'ai pas eu le temps de mettre en place la cotation de ces documents. Elle me semble pourtant simple pour la majorité des documents. On pourrait ainsi étiqueter les boîtiers aux trois premières lettres du nom de l'interprète ou du groupe, précédées de la mention « VF » pour les variétés française et « VI » pour les variétés internationales. Pour les bandes originales de films, il faudrait inscrire les trois premières lettres significatives du titre du film en question, précédées de la mention « BO », pour bande originale. En ce qui concerne la musique classique, il s'agirait de coter aux trois premières lettres du compositeur, précédées de la mention « MC », pour musique classique.

► Le cas des films documentaires et des imprimés spécifiques au cinéma

La Médiathèque possède un nombre important de films documentaires, intégrés au fonds cinéma mais situés bien distinctement entre les films de fiction et les imprimés spécifiques. Cette approche est particulièrement intéressante puisqu'elle permet d'identifier ces réalisations comme genre particulier au cinéma. Étant donné que ces documents audiovisuels sont classés thématiquement (arts, histoire, géographie, sociologie, etc.), il faudrait leur attribuer une cote établie en suivant l'indexation Dewey qui permettrait d'appuyer cet accès par sujet. L'indice obtenu pourrait être suivi des trois premières lettres du nom réalisateur, ce qui renforcerait les notions d'auteur et de valeur cinématographique.¹⁶

Quant aux imprimés du fonds cinéma, qui ne sont pas classifiés non plus, là aussi, l'indexation Dewey semble la plus appropriée. Ainsi, prenant modèle sur ce que propose la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges¹⁷, les documents pourraient se répartir comme suit :

¹⁶Cette démarche est inspirée des recommandations de Noémie Benayoun et Guénaëlle Slanoski dans l'ouvrage *L'audiovisuel en bibliothèque* (cité en bibliographie p.36).

¹⁷Merci à Roselyne Pichot et Marie Chemartin pour leurs précieuses informations à ce sujet

Cote	Type de document
791.4	Dictionnaire ou guide général (suivie des 3 premières lettres du nom de l'auteur ou de la mention « DIC ») Ouvrage portant sur un festival (suivie de la mention « FES » et des 3 premières lettres du nom du festival) Annuel du cinéma (suivie de la mention ANN et des 2 derniers chiffres de l'année en question)
791.43	Biographie d'un acteur, réalisateur, scénariste ou producteur (suivie des 3 premières lettres de son nom)
791.430 1	Ouvrage portant sur la théorie ou l'esthétique du cinéma (suivie des 3 premières lettres du nom de l'auteur)
791.430 7	Ouvrage portant sur les métiers du cinéma, la formation ou la technique (suivie des 3 premières lettres du sujet en question. Exemples : « SCÉ » pour <i>comment écrire un scénario</i> , « RÉA » pour <i>comment réaliser un film</i> , etc.)
791.430 9	Ouvrage portant sur l'histoire et la géographie du cinéma (suivie des 3 premières lettres du pays)
791.436	Ouvrage portant sur un genre ou un aspect particulier du cinéma (suivie des 3 premières lettres du genre. Exemples : « ANI » pour films d'animation, « WES » pour westerns, « SF » pour science-fiction, etc.)
791.437	Scénario

1.2. Assurer l'autonomie du personnel et la compréhension du public

Tout ce travail de classification et de cotation, dont les résultats sont en partie garants du bon fonctionnement de la Médiathèque, doit bien sûr être rigoureusement effectué et surtout bien compris de tous. Il est donc soumis — en amont et dans son rendu — à des efforts d'accompagnements pédagogiques.

► Élaborer un manuel de classification et de classement

L'idéal serait avant tout de produire un manuel à l'usage des bénévoles, stagiaires de passage et autres employés de l'établissement. Il servirait d'une part à leur donner un maximum de clefs afin qu'ils ne se sentent plus perdus et désarmés en cas d'absence de la documentaliste, et qu'ils puissent ainsi renseigner à sa place et sans hésitation le public. D'autre part, il leur permettrait de se sentir valorisés dans leurs missions, en comprenant mieux l'utilité de leurs gestes et de leur investissement dans la chaîne fonctionnelle de la Médiathèque.

Cet outil de travail devrait comprendre dès ses premières pages un schéma fonctionnel des espaces, avec la répartition des documents, leurs dénominations et spécificités. Ensuite, pour chaque type de documents, il s'agirait d'explicitier clairement les systèmes de cotation choisis et, enfin, d'insister sur des détails qui peuvent sembler anodins, mais qui ne sont en réalité pas forcément évidents pour tout le monde. Par exemple, si l'on continue d'éditer des cotes manuscrites, il est essentiel de rappeler qu'il faut prendre son temps pour les écrire proprement,

sur des étiquettes appropriées et de même taille, avec des lettres bien formées et correctement espacées, en majuscules, toujours de la même couleur et dans le même sens. Et lorsqu'il faut y apposer des numéros, les écrire systématiquement en chiffres arabes (même si les tomes des bandes dessinées sont parfois numérotés en chiffres romains). Tout ceci dans un souci d'homogénéité, synonyme d'ordre et de clarté.

► Mettre en place une signalétique plus marquée et concevoir un « guide du lecteur »

Pour le bien-être du public et toujours pour l'efficacité du personnel, il serait bon de repenser à la signalétique, quasi-inexistante jusque là. Certes, la Médiathèque n'est pas grande mais produire des panneaux annonçant les espaces serait un plus quant à la visibilité de l'offre documentaire. Une affiche placée au bureau d'accueil, rappelant tout ce que l'on peut trouver dans l'établissement et à quel endroit, serait également la bienvenue. Enfin, dans chaque zone, informer des principes et des choix de classement ne serait pas superflu. Le public se sentirait moins perdu — moins impressionné, surtout — et, pourquoi pas, se verrait attiré par des espaces qu'il ne soupçonnait peut-être pas encore.

Toujours dans la perspective d'informer le plus agréablement possible les usagers, un guide à leur attention semble être un outil de médiation aujourd'hui incontournable à concevoir pour une médiathèque. Plus qu'un simple papier informatif, ce « guide du lecteur » devrait comprendre non seulement toutes les informations pratiques nécessaires à sa venue (coordonnées, horaires, conditions de prêt...), mais aussi les caractéristiques particulières du Centre Culturel et du Pôle Image, ainsi que les événements récurrents pour lesquels la Médiathèques est partenaire (Rencontres CinéLatino, Festival du Moyen-Métrage...).

2. FAIRE FACE AU MANQUE DE PLACE

2.1. S'adapter à un espace inhospitalier

Dans sa configuration actuelle, la Médiathèque souffre d'un manque de place criant et d'un agencement des locaux qui ne favorisent ni l'accueil du public, ni l'accessibilité aux documents. Et le mobilier, partout très imposant, accentue cet effet d'étroitesse et de circulation difficile. En résumé, de l'avis de tous, personnels et publics, l'espace alloué à la structure est particulièrement disgracieux et peu avenant.

Pour revenir au mobilier, celui dévolu aux boîtiers CD est par exemple inapproprié. Il s'agit de présentoirs que l'on trouvait il y a quelques années chez les disquaires. Ils sont très formatés, avec un nombre limité de « cases », à l'intérieur desquelles certains formats ne peuvent loger. Autre problème : les casiers des bandes dessinées, trop « ouverts », laissent parfois s'échapper des ouvrages glissant vers le sol et sont, là encore, en quantité insuffisante. Les tables sont quant-à-elles bien trop grandes, cédant un maigre espace à certains rayonnages et dissimulant ainsi derrière elles une partie de la collection. Enfin, comme indiqué plus haut, le prêt semi-direct oblige la Médiathèque à recourir à des armoires pour protéger les supports audiovisuels du vol, ce qui

évidemment constitue une importante perte de place. Pourtant, la solution de l'équipement en système antivol est impensable car bien trop onéreuse. Il en va de même pour le remplacement du mobilier.

Il faut donc faire avec... Et éviter d'autant plus les accumulations inutiles ! Trier les dossiers obsolètes, désosser les cartons entassés et les éliminer, désencombrer les tables (pour que le public puisse s'y installer et que la documentaliste puisse travailler dans de bonnes conditions), sont des gestes de première nécessité.

Et puis, certes, le mobilier n'est pas toujours adapté, mais j'ai pu remarquer que les étagères où se trouvent les ouvrages du fonds cinéma possèdent des tablettes amovibles et donc à hauteur modulable. C'est pourquoi, il serait bon de revoir leur agencement afin que les livres ne se retrouvent plus dans de mauvaises postures par manque d'espace (actuellement certains d'entre eux, victimes d'un format particulier, sont difficiles d'accès ou risquent de s'abîmer).

2.2. Désherber. Puis archiver, pilonner, revendre ou donner ?

Si ces rigides contenants limitent l'extension de nouveaux contenus, certains d'entre eux sont au bord de l'explosion, et il arrive parfois que pour décoincer un livre de son emplacement, il faille en faire tomber plusieurs. Réalimenter en oxygène l'ensemble des collections en prélevant stratégiquement certains documents, voilà qui redonnerait quelques couleurs à l'Établissement. Mais, surtout, pour aller plus loin :

« dans la mesure où les espaces de (la) bibliothèque doivent demeurer vivants et où l'information vieillit comme l'intérêt des publics se modifie, les documents acquis sont appelés à changer de localisation, à être conservés ou à être éliminés. Ces mouvements internes de la collection sont réglés par une politique de gestion de la collection, dont l'objectif est d'aboutir à une gestion dynamique de cette collection. »¹⁸

L'opération de désherbage qui consiste à retirer les documents jugés obsolètes ou inadéquates des rayonnages — et qui participe à cette gestion dynamique de la collection — n'est évidemment pas étrangère aux Yeux Verts. Le problème est qu'elle n'est pas suffisamment régulière et qu'une fois retirés ces documents indésirables stagnent à d'autres endroits, ne faisant que déplacer le problème dans d'autres espaces, à leur tour encombrés.

Au fond de la Médiathèque, il existe justement une sorte de réserve où sont entassés vieux livres et revues périmées. Le Centre Culturel, comme je l'ai signalé en première partie, possède également un grenier. Il faudrait donc véritablement considérer la première réserve mentionnée comme « magasin de proximité » ou « réserve active » (dédiée, par exemple, à la conservation de documents peu empruntés mais représentant un intérêt certain, ainsi que des périodiques encore utilisables par le public) et le grenier comme « magasin de conservation » (malgré les problèmes climatiques qui lui sont inhérents).

¹⁸CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999. (Collection Bibliothèques). p.209.

Reste évidemment à déterminer avec précaution ce que l'on doit retirer des rayons, mettre en réserve ou définitivement archiver. Pour cela, il faut régulièrement vérifier l'état des documents : sont-ils vieux ou détériorés ? Sont-ils utilisés et régulièrement empruntés ? Les informations qu'ils contiennent sont-elles encore d'actualité ?... Et, enfin, que peut-on faire des documents que l'on ne veut plus conserver ?

Le cas des périodiques et des livres

La masse cumulée de périodiques en libre accès dans la Médiathèque est impressionnante. Ce n'est pas qu'il y ait tellement de titres différents proposés, mais plutôt que leurs numéros soient conservés durant trop longtemps. Il faudrait se demander s'il est vraiment nécessaire, par exemple, pour une si petite structure, de garder sous main deux ans d'hebdomadaires tels que *Télérama* ou *Les Inrocks*, trop généralistes pour présenter un intérêt aussi important qu'une revue spécialisée en cinéma. Leur place au grenier est elle aussi plus que discutable.

La Médiathèque Les Yeux Verts ayant un statut associatif — et donc privé — possède une marge de manœuvre bien plus confortable que tout autre structure publique en ce qui concerne l'après-désherbage des imprimés : nul besoin de démarches administratives ou de quelconques autorisations préalables à leur pilonnage, leur revente ou leur don. Elle est tout à fait en droit, par exemple, d'organiser à titre exceptionnel un « vide-grenier » qui lui permettrait de se débarrasser de ses ouvrages (ou revues) encombrants tout en récoltant quelques bénéfiques. Cet événement serait aussi l'occasion de faire découvrir autrement la structure et ses offres au public.

Le cas des VHS

Ce qui est réalisable pour les imprimés ne l'est en revanche absolument pas pour les supports audiovisuels, soumis à une législation très restrictive. Ainsi, les cassettes vidéo posent un épineux et douloureux problème. Elles représentent une partie de la mémoire intrinsèque à l'Établissement. Étant de moins en moins empruntées (supplantées par des supports plus modernes tels que les DVD ou disques Blu-ray), il faudrait les retirer progressivement du libre accès et les placer dans un premier temps en réserve active, avant de conserver les plus indispensables au grenier (films pour lesquels il n'existe pas encore d'édition DVD ou épuisés à la vente) et de pilonner les autres. Aucune autre solution n'existe à ce jour.

En effet, une médiathèque — quelle qu'elle soit, publique ou privée — doit acheter ses documents audiovisuels en circuit de diffusion spécialisé. Pour cela elle choisit ses titres dans les catalogues proposés par des organismes ayant déjà négocié auprès des éditeurs différents droits concernant le prêt, la location, la consultation sur place ou la projection publique. La Médiathèque les Yeux Verts fait ainsi appel essentiellement à l'association Adav (Ateliers de diffusion audiovisuelle). Le problème est que, lors de l'achat, ces droits sont uniquement cédés au seul nom de la structure acquéreuse, pour le support acheté et non pas pour l'œuvre qu'il contient. Ce qui rend illégales non seulement la revente et le don à d'autres établissements ou particuliers, mais aussi le transfert des documents de VHS en DVD, même à des fins de conservation.

3. REPENSER LES ACQUISITIONS

3.1. Revoir les procédures existantes

► Les dons : cadeaux empoisonnés ou réelles opportunités ?

La Médiathèque est très proche de son public qui, conscient de ses faibles ressources ou tout simplement par généreux et amical réflexe, lui offre régulièrement de quoi alimenter ses étagères. Certes, la documentaliste, avant d'accepter les ouvrages qui lui sont proposés, vérifie qu'ils ne fassent pas doublons, qu'ils ne soient pas en mauvais état et qu'ils ne renferment pas de contenus litigieux. Mais compte-tenu du manque d'espace évoqué plus haut et dans une perspective d'évolution des collections, il serait peut-être nécessaire de réexaminer les critères d'acceptation et se demander si les documents en question (souvent anciens) représentent un réel intérêt pour la structure — qui n'est pas un centre d'archives — et ce même s'il est toujours délicat de rejeter les bonnes volontés en risquant de les froisser.

► La question du budget

« Le budget représente non seulement la ressource indispensable destinée à alimenter les collections, mais également un outil de gestion qui permet de vérifier le respect de certains équilibres : à chaque objectif d'acquisition correspond un budget identifié et non transgressable. »¹⁹

Depuis bien longtemps, la Médiathèque Les Yeux Verts fonctionne sans véritable budget d'acquisition. En effet, la documentaliste opère régulièrement une sélection de livres, de films et de disques qu'elle juge importants parmi les nouveautés, ou que le public lui réclame. Sa liste est ensuite validée par la direction du Centre Culturel, en partie ou (plus rarement) dans son ensemble. Dans ce travail d'acquisitions, elle n'est évidemment pas seule à choisir : les membres du Pôle Image ainsi que le directeur participent aux choix d'actualisation du Centre de Ressources, lorsque les moyens le leur permettent.

Cette procédure non régulée fait qu'il peut se passer plusieurs mois sans qu'il n'y ait de nouveauté accessible en rayon. En outre, ne connaissant pas exactement sa marge de manœuvre, la documentaliste pare à ce qu'elle considère le plus pressé, à savoir l'acquisition des best-sellers pour son public « fidèle ». Il n'est pas question pour moi de juger cette démarche — car elle est tout à fait compréhensible — mais simplement d'appuyer une réflexion actuellement en cours au sein de la direction elle-même, et que la documentaliste espère voir enfin aboutir. Il s'agirait d'établir un budget mensuel et d'y intégrer des « sous-budgets » alloués à l'acquisition de différents types de documents, et ce pour chaque support.

Cependant, ce budget ne devrait être validé qu'après avoir établi une véritable politique d'acquisition. À présent que le public se détourne de plus en plus de l'établissement, et que les moyens financiers se réduisent comme peau de chagrin, il semble inéluctable de prendre du temps pour redéfinir ses priorités et explorer peut-être de nouvelles pistes.

¹⁹CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op.cit. p. (p.231)

3.2. Tenir compte de l'offre alentour et de l'évolution des pratiques artistiques et culturelles

► Les relations avec la Médiathèque Municipale : subir la concurrence ou jouer la complémentarité ?

La Médiathèque Municipale, dont l'existence remonte à la période révolutionnaire, participe activement à la vie culturelle de la ville de Brive-la-Gaillarde, offrant à ses usagers environ 230 000 documents dont l'accès est entièrement gratuit pour les habitants de la commune. Lorsqu'en 2007 elle décide d'introduire dans ses collections des supports audiovisuels (au format DVD), elle signe alors une convention avec le Centre Culturel et s'engage à proposer dans ses rayons uniquement des films adaptés d'œuvres littéraires, afin de ne pas concurrencer le Pôle Image et sa vocation de centre de documentation spécialisé en cinéma. Cependant, il apparaît rapidement évident qu'une telle structure de service public ne puisse pas tenir un engagement si restrictif. En effet, aujourd'hui, quelle médiathèque de ville moyenne prendrait le risque de priver ses publics d'un médium aussi incontournable que le DVD, alors que sa mission première est justement de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, par tous les moyens possibles ? Voici par ailleurs ce que rappelle le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* à ce sujet :

« Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. (...) Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. »²⁰

Ainsi, force est de constater que les Yeux Verts subissent depuis quelques temps la concurrence — légitime — de la Médiathèque Municipale en matière d'offre audiovisuelle. Car pour ses acquisitions, le Centre Culturel fait appel aux mêmes centrales d'achats que celle-ci, c'est-à-dire essentiellement à l'Adav (pour des raisons légales, comme écrit plus haut). On retrouve donc dans ses rayonnages de plus en plus d'œuvres identiques à celles proposées par la Médiathèque Municipale. Ce qui est encore plus inquiétant est, qu'évidemment, cette dernière dispose d'un budget d'acquisition bien supérieur à celui du Centre Culturel. Or, le prix des DVD avec droits liés étant très élevé, les Yeux Verts ne peuvent acheter que très peu de titres à la fois, et risquent donc de se trouver rapidement dépassés.

Bien sûr, la Médiathèque, en tant que centre de ressources du pôle image a impérativement recours au catalogue *Regards sur le cinéma* du fonds de films documentaires *Image de la Culture*, géré par le CNC. Elle peut également prêter une large palette de films présentés ou primés lors des différentes éditions du Festival du moyen-métrage, ce qui constitue déjà un atout de démarcation non négligeable. Mais, surtout, il lui arrive de négocier ses droits de prêts et de consultations en passant directement par les éditeurs. Il en va ainsi pour sa collection d'œuvres (de fiction ou documentaires) en provenance des Films du Paradoxe. Comme il n'est pas soumis dans ses démarches d'acquisitions à la procédure des marchés publics — du fait de son statut privé

²⁰ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. 1994. Disponible sur : http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html (consulté le 02/04/ 2013).

et contrairement à la Médiathèque Municipale — le Centre Culturel devrait multiplier ce type de démarches et entrer en contact avec d'autres éditeurs « indépendants » et se singulariserait ainsi dans son offre, tout en veillant à garder un budget suffisant à l'achat d'œuvres plus communes et classiques, toujours attendues du grand public. En exemple de contact possible, je citerais volontiers celui de Cinémas Hors Circuits :

« librairie et vidéoclub dédié à la découverte ou redécouverte de films novateurs, du patrimoine, classiques ou contemporains, d'origines géographiques et culturelles différentes. Hors-circuits se distingue des réseaux traditionnels de vente ou de location par son fonds mais aussi par son engagement auprès des auteurs et des éditeurs indépendants, l'organisation de rencontres, l'aide à la programmation et à la diffusion d'œuvres sans distributeur, la collaboration avec d'autres structures. »²¹

Son portail internet référence en effet une quarantaine de structures aux catalogues diversifiés et auprès desquelles il ne risque rien de s'adresser.

► Exploiter les possibilités du web

Il existe une autre manière de trouver du contenu innovant et d'enrichir ainsi son offre, en exploitant les possibilités du web et les nouvelles pratiques artistiques et culturelles émergeant à travers lui. Je veux parler ici des milliers d'œuvres diffusées — gratuitement — sur la toile, grâce aux licences Creative Commons. Ces licences, introduites en France en 2004, permettent légalement aux créateurs qui le désirent de partager librement leurs productions sur la toile, en leur attribuant divers droits de diffusion, de reproduction voire de modification²².

Il serait donc intéressant de développer à la Médiathèque Les Yeux Verts une sorte de « cellule de recherche » sur ces œuvres disponibles et touchant tous les champs de la création (écriture, musique, image, audiovisuel, arts plastiques, etc.)²³ afin d'en dégager les plus intéressantes pour le public et de les lui présenter thématiquement, sous forme matérielle (impression et reliure de contenus, gravures CD ou DVD...) ou (plus aisément) par le biais d'un poste informatique dédié. Cette exploitation du web est par ailleurs essentielle aujourd'hui, puisqu'elle se développe massivement chez tous types publics, et chez les jeunes en particulier, de plus en plus enclins à effectuer leurs recherches directement à domicile. Or, noyés sous la masse d'informations et ne reconnaissant pas toujours les frontières entre le légal et l'illégal, non seulement ces publics ont besoin d'être formés afin d'en éviter au maximum les pièges mais, d'autre part, il faut leur donner les moyens de chercher par eux mêmes ce qui correspond le plus pertinemment à leur attentes et leur apprendre à reconnaître et à utiliser des contenus de qualité, ce qui est précisément l'un des rôles d'un pôle d'éducation à l'image.

²¹ Site web du portail Cinéma Hors Circuits : < <http://www.cinemashorscircuits.com/> > (consulté le 08/04/2013)

²²Pour connaître les types de licences possibles, voir [Annexe 2 p.39](#)

²³Le site web search.creativecommons.org (< <http://search.creativecommons.org/?lang=fr> >) offre à ce sujet « un accès pratique à des services de recherche (de contenus) proposés par d'autres organisations indépendantes » (consulté le 12.04.2013)

C / LES PUBLICS : COMMENT LES RECONQUÉRIR, COMMENT LES ATTIRER ?

Avoir un espace ordonné, des collections bien « articulées » et faciles d'accès, correspondant à une offre documentaire riche, pertinente et innovante, est un objectif basique et incontournable pour toute Médiathèque soucieuse de la qualité de son accueil.

Cependant, bien accueillir ses publics ne suffit pas à les fidéliser, encore faut-il leur proposer des services d'accompagnement performants et modernes. Entourer au mieux les usagers en développant des outils et des actions qui permettent non seulement d'accéder rapidement et judicieusement à leurs requêtes, mais aussi d'attiser leur curiosité en voyant par delà celles-ci, est peut-être un moyen de rattraper les « décrocheurs » et de satisfaire les nouveaux venus.

1. AMÉLIORER LES SERVICES DE PRÊT ET DE CONSULTATION À DISTANCE

Consciente depuis quelques années de cette nécessité d'élargissement des services proposés, la Médiathèque les Yeux Verts — qui, par manque de temps et de personnel, n'avait pas pu jusqu'alors mettre en œuvre toutes ses ambitions dans le domaine — a saisi l'opportunité de ma demande de stage en me déléguant, avec grande confiance, le projet d'informatisation du prêt. Sa réalisation, délicate et jalonnée d'obstacles, a été pour moi une source d'apprentissage et de réflexion sans précédent, durant laquelle j'ai dû apprivoiser et surmonter — parfois seule — mes incompétences techniques et mon statut de novice en matière de gestion des bibliothèques. C'est une aventure passionnante et je remercie encore le personnel de l'Établissement de m'en avoir donné goût.

1.1. Nettoyer le catalogue, faire le choix d'un SIGB plus adapté

Avant d'élaborer concrètement un plan d'informatisation du prêt, il m'a fallu me familiariser au SIGB²⁴ déjà installé sur les postes informatiques de la Médiathèque et permettant au public d'accéder chez eux à un catalogue en ligne, via le site web du Centre Culturel. Une formation de trois heures — dispensée par une salariée de l'Établissement bien habituée à travailler avec cet

²⁴Un SIGB ou Système Intégré de Gestion des Bibliothèques est un : « progiciel visant à répondre aux besoins essentiels de gestion d'une bibliothèque. Construit autour d'un système de gestion de bases de données, il comprend au moins les fonctions suivantes : catalogage, prêt, recherche documentaire ». Et un progiciel est un : « ensemble complet et documenté de programmes conçus pour être fourni à plusieurs utilisateurs, en vue d'une même application ou d'une même fonction. (...) par opposition au logiciel, le progiciel est conçu pour résoudre les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs. Sa diffusion revêt donc un caractère commercial qui doit inclure notamment formation et maintenance. »

Ces deux définitions proviennent de l'ouvrage de Pierre-Yves Duchemin, intitulé *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*, paru en 2000 aux Éditions du Cercle de la Librairie (voir bibliographie p.36). En plus de douze ans, les fonctions des SIGB se sont évidemment étendues, permettant en plus de celles déjà citées de gérer le bulletinage et le dépouillement des périodiques, les statistiques et les acquisitions.

outil — m'a permis de prendre en main rapidement la gestion du catalogue et la création de nouvelles notices, tous supports confondus.

► Réparer les erreurs

Mais, en observant le travail déjà effectué sur le catalogue interne et en me remémorant les cours suivis au premier semestre en Licence Professionnelle, je me suis rapidement rendue compte que celui-ci fourmille alors d'erreurs, plus ou moins graves. Par exemple, la première d'entre elles est que tous les documents catalogués (environ 2000) sont référencés comme appartenant à la « BDP » et non comme faisant partie du « fonds propre » de la Médiathèque — ce qui évidemment se répercute sur le catalogue externe, consultable par le public. Ce dernier, en effectuant une recherche avancée, peut ainsi voir (et croire) que les Yeux Verts ne possèdent aucun document, puisque tous ceux que l'Établissement met à disposition apparaissent comme appartenant à une Bibliothèque Départementale de Prêt. Cette erreur est due à une mauvaise interprétation du sigle « BDP », pris pour « Banque De Prêt » lors de la saisie des notices d'exemplaires.

Il ne s'agit en aucun cas de blâmer ici ceux qui se sont tant investis dans l'enrichissement du catalogue (parfois avec force détails) ou de dénoncer une à une leurs fautes. En effet, je rappelle que le personnel « fixe » du Centre Culturel — et la documentaliste elle-même — n'ont jamais suivi de formation aux métiers des bibliothèques, s'accommodant tant bien que mal de l'utilisation de cet outil complexe qu'est le SIGB, installé il y a quelques années par une employée de passage, qualifiée justement dans le domaine de la documentation.

Avant d'effectuer n'importe quelle autre nouvelle opération, j'ai donc entrepris de nettoyer le catalogue. Dans ce but, et afin d'enrichir aussi plus rapidement et plus rigoureusement l'offre à distance pour les usagers, j'ai souhaité utiliser le service gratuit que propose la Bibliothèque nationale de France (BnF) concernant la récupération de leurs données bibliographiques²⁵. Mais il s'est avéré impossible de se connecter à leur serveur Z39.50²⁶ ou d'aboutir à l'import correct des notices, et ce malgré toutes les étapes clairement suivies point par point — le SIGB de la Médiathèque envoyant systématiquement des messages d'erreurs en fin de processus.

Je me suis donc tout de suite adressée au responsable de l'ECM, seule « personne-relai » en informatique de l'Établissement, mais qui n'a hélas pas réussi à résoudre l'énigme.

► D'un SIGB à l'autre

En fait, plus grave, ce problème a été le révélateur d'un dysfonctionnement important du SIGB, exigeant pour sa réparation des compétences précises que seul un(e) informaticien(ne) aguerri(e) possède. L'hébergeur du site web du Centre Culturel, contacté par téléphone puis courriel, n'ayant pas voulu prendre en charge cette assistance technique — le nombre d'heures nécessaires à sa

²⁵En ligne à l'adresse suivante : < http://www.bnf.fr/fr/professionnels/recuperation_donnees_bnf.html >

²⁶Le protocole de communication informatique Z39.50 a pour objectif de « permettre l'interrogation de bases de donnée bibliographiques indépendamment des systèmes qui les gèrent. (Cette) norme permet de construire des applications « serveur » à implémenter en aval d'une base de données et des applications « client ». » In *L'art d'informer les bibliothèques*. p. 540.(Op. Cit.)

réalisation étant trop élevé et donc trop onéreux pour la Médiathèque — il a fallu envisagé une autre solution, au risque de se retrouver dans une impasse.

Pour cerner la raison de ce trouble, il faut remonter aux origines de l'installation du SIGB par la Médiathèque. Lorsque celle-ci a décidé (il y a plus de cinq ans) de proposer à ses usagers ce catalogue consultable à distance, elle a choisi pour cela le progiciel libre PMB, pour des raisons financières tout à fait défendables. En effet, l'installation et l'utilisation de ce SIGB sont gratuites et le statut « libre » qui lui est conféré implique que ses utilisateurs puissent accéder à son code source et en modifier les développements. Enfin, comme il s'agit d'une application fonctionnant entièrement sur le web, le nombre de postes sur lesquels le personnel peut travailler est illimité.

Seulement, PMB est un outil complexe et sa programmation et son suivi requiert d'indispensables qualifications informatiques. C'est pour cela que PMB Services — l'entreprise développeuse du progiciel — propose des actions de formation et de maintenance. Mais ces services ont un coût, et non des moindres, pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Et, si l'on ne peut (ou ne veut) pas recourir à ceux-là, alors il faut disposer d'un informaticien dans l'établissement (ce que le Centre Culturel n'a pas) ou faire appel à un autre prestataire de service, tout aussi onéreux. En installant ce type de SIGB, le Centre Culturel (ou la personne citée plus haut qui l'a fait pour lui) n'a peut-être pas entrevu cet enjeu, ne retenant que l'aspect libre et gratuit de son installation. Or cette dernière, du fait qu'elle n'ait pas été finalisée correctement (ses paramètres étant nombreux), est à l'origine même du dysfonctionnement rencontré.

Heureusement, la Médiathèque accueille dans ses locaux une antenne du CDDP²⁷ de la Corrèze, celle consacrée au secteur Arts. Le directeur de ce Centre ayant déjà aidé le personnel lors de certaines migrations informatiques de données, et se doutant des problèmes inhérents à PMB, proposait à l'établissement depuis quelques temps déjà de passer au SIGB BCDI. Après étude de la proposition (grâce à l'exploitation d'une base test) et avec l'appui du responsable de l'ECM, j'ai proposé aux Yeux Verts d'installer enfin ce nouveau SIGB, sans pour autant perdre le travail réalisé sur PMB, grâce à une possible fonction de transfert.

La différence avec PMB est que BCDI est un progiciel propriétaire, édité publiquement partout en France par le CRDP²⁸ de Poitou-Charentes. À l'origine conçu pour les centres de documentation des collèges et lycées, celui-ci a également développé un SIGB à destination des médiathèques, appelé « BCDI Spécial », que le Centre Culturel vient donc d'adopter. Enfin, si BCDI est payant, il l'est à moindres frais et offre l'avantage d'une assistance technique rapide et performante, sur place ou par téléphone.²⁹

Bien entendu, au moment du transfert des données de PMB vers BCDI, se sont produits quelques « ratés », dus à certaines incompatibilités de données ou à l'instabilité de l'ancien SIGB. Par

²⁷CDDP : Centre Départemental de Documentation Pédagogique

²⁸CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique

²⁹ Pour une médiathèque, le coût de BCDI Spécial revient à 600 € d'achat de licence et à environ 180 € d'abonnement par an, assistance technique comprise. À noter tout de même que ce prix s'applique à un seul poste, ce qui limite le champ d'action du personnel.

exemple, tous les documents enregistrés en type « périodiques » se sont transformés en « livres » après l'opération. Mais les fonctionnalités du nouveau progiciel ont permis d'effectuer de nombreux « changements par lots », notamment grâce à l'établissement d'équations de recherches de notices très précises.³⁰

1.2. Informatiser le prêt



Illustration 3 : "Boîtes" de gestion du prêt manuel, utilisées avant l'informatisation. Chaque dossier correspond à un usager et contient les fiches des documents empruntés par celui-ci. Photographie de Aurélie Verlhac, 2013.

► La mise en place du système

Aux alentours du 11 mars, le nettoyage du catalogue dans ses grandes lignes est presque achevé, bien qu'il subsiste encore de nombreuses erreurs formelles à l'intérieur des notices mêmes. Mais comme le temps m'est alors compté — il me reste moins de trois semaines de stage à ce moment là — je décide de m'atteler à l'informatisation du prêt, qui a pris suffisamment de retard.

Car, non seulement celle-ci doit-être fonctionnelle avant mon départ, mais il faut aussi que j'ai le temps de former la documentaliste ainsi que le reste du personnel à BCDI et au nouveau système de prêt informatique.

³⁰Voir [Annexe 3.1. p 38.](#)

Ma formation personnelle au nouveau SIGB a quant-à-elle été dispensée par le technicien du CDDP de la Corrèze, qui m'a accompagnée (sur place ou par téléphone) tout au long du processus, c'est-à-dire de l'installation de la base test à celle de la base effective, en passant par les divers transferts de données.

La mise en place du dispositif a été relativement simple. Dans un premier temps, j'ai défini des « types de prêts » en fonction des types de documents, saisissables dans chaque notice d'exemplaire. Ensuite, j'ai défini des profils d'utilisateurs, tenant compte des différents droits de prêts instaurés par l'Établissement (un enseignant a par exemple le droit d'emprunter plus longtemps, tout comme un lycéen en classe audiovisuelle, ces deux profils ainsi que le personnel du Centre Culturel bénéficiant du prêt gratuit, etc.). Ne me reste alors plus qu'à créer informatiquement les fiches lecteurs (usagers et collectivités), à partir des talons des cartes des adhérents au Centre Culturel ou de leurs dossiers de prêt, contenus dans les boîtes vues plus haut.

Lors de cette étape, j'ai dû aussi enregistrer les documents en cours d'emprunts, m'aidant du serveur de la Bnf (qui cette fois-ci a fonctionné) afin de compléter plus vite et avec exactitude les notices manquantes. Ce travail de saisie a été tout de même assez long, d'autant qu'une infime partie du fonds est alors cataloguée. Pour les livres, par exemple, afin d'avoir les références correctes, je suis allée chercher chaque numéro ISBN dans les registres manuscrits, ce numéro n'apparaissant évidemment pas sur les fiches de prêt cartonnées.

Grâce à ce plan d'action et en respectant systématiquement les mêmes étapes de saisie, j'ai réussi à enregistrer tous les « adhérents actifs »³¹ en contribuant un peu à l'enrichissement du catalogue (par la saisie de leurs emprunts), à faire fonctionner correctement le prêt-retour et, enfin, à former à mon tour la documentaliste et d'autres employés au nouveau SIGB, lors des trois derniers jours de mon stage.

Le passage total au prêt informatisé n'est malgré tout pas encore effectif et ne le sera que lorsque le catalogue de la Médiathèque sera entièrement complété. Cette phase peut par ailleurs être très longue, si personne n'est délégué quotidiennement et rigoureusement à cette tâche. Pour l'instant, il s'agit d'une période transitoire durant laquelle les prêts se font manuellement le jour de la venue des usagers et sont enregistrés informatiquement le lendemain — ceci afin d'éviter les erreurs de catalogage opéré dans la précipitation.

³¹Par « adhérents actifs », j'entends les usagers de la Médiathèque ayant des prêts en cours. Ce terme, d'une part, exclut les personnels du Centre Culturel et du Cinéma Le Rex (qui bénéficient du prêt gratuit et illimité et possèdent eux aussi des cartes adhérents) et, d'autre part, ne signifie pas pour autant que ces usagers fréquentent encore l'Établissement. J'ai ainsi enregistré environ 150 personnes physiques ou collectivités dans la base de données.

► Les intérêts et perspectives du système

En dehors des gains de temps et de confort dans le traitement des prêts-retours, leur informatisation présente des intérêts non négligeables en termes de services rendus aux publics et offre de nouvelles perspectives de communication envers eux.

Premièrement, en enregistrant les comptes-lecteurs, je me suis aperçue que bon nombre d'usagers ont en leur possession des documents depuis des mois, voire des années. Car jusqu'à présent, le fonctionnement manuel du prêt ne permettait pas de gérer les retards, prenant parfois une ampleur démesurée. Mais, lors de la saisie informatique des données, j'ai veillé à entrer, de manière rétrospective, toutes les dates précises d'emprunt et de retour attendues. Ainsi, la documentaliste va pouvoir éditer des listes de retard à partir du SIGB et reprendre contact avec les « décrocheurs », c'est-à-dire les usagers qui ne viennent plus à la Médiathèque. C'est éventuellement une opportunité pour recréer des liens avec eux et leur montrer l'évolution et les efforts de restructuration de l'Établissement, dans lequel ils pourront peut-être — qui sait — un jour retrouver place.

D'autre part, lorsqu'on souscrit à un abonnement à BCDI Spécial, on peut avoir accès à moindres frais (environ 30 euros de plus par an) à un portail internet personnalisable appelé « e-sidoc », hébergé par le CRDP de Poitou-Charentes. J'ai suggéré cette possibilité à la direction de la Médiathèque (qui ne possède pas de site web propre) qui l'a acceptée. Non seulement ce portail assure l'accès au catalogue en ligne de l'Établissement mais permet également d'y intégrer toutes ses informations — qu'elles soient pratiques ou d'actualité — par sa fonction d'outil éditeur de contenus³².

Et puis surtout, les usagers peuvent s'y authentifier, voir leurs prêts en cours et effectuer des réservations — ce qui correspond à un service incontournable pour une médiathèque aujourd'hui. Pour cela, lors de l'enregistrement de leur fiche dans le SIGB, je leur ai programmé un mot de passe. Celui-ci est constitué des trois premières lettres du prénom suivi des trois premières lettres du nom et du numéro de leur fiche, attribué par BCDI. Par exemple pour Martin Dupont (numéro 133) cela donnerait : « MarDup133 ». Quant à l'identifiant nécessaire à la connexion, il s'agit simplement du numéro de fiche. À noter ici que pour l'instant la Médiathèque communique simplement oralement (ou sur papier libre) ces identifiants de connexion, mais qu'à l'avenir il sera plus confortable et surtout plus professionnel de fournir à ses adhérents des cartes lecteurs.

Enfin, si les usagers ont la main sur leurs prêts, ils ont en outre la possibilité de laisser des commentaires ou de faire d'autres suggestions sur le portail (que l'on peut modérer, bien entendu), et, de cette manière, de communiquer non seulement avec la Médiathèque mais aussi entre eux. Cette approche de partage d'informations ou de connaissances, deviendra peut-être un élément déclencheur d'envies et de curiosité chez les adhérents et pour l'Établissement — car ce dernier a besoin d'être dans une démarche constante d'ouverture et d'écoute, pour aller de l'avant et

³²Voir [Annexe 3.2 p.39](#).

innover. Cependant, il faudra veiller à tenir régulièrement à jour ce nouvel outil de médiation et ne pas hésiter à lancer conversation, afin de toujours alimenter et sauvegarder cet espace certes d'apparence virtuelle, mais bel et bien dynamique.

2. SUSCITER DE NOUVEAU L'INTÉRÊT

2.1. Reconsidérer son fonctionnement en termes de conditions de prêt

Actuellement, les enseignants, documentalistes ou inspecteurs académiques, les lycéens en classes audiovisuelles ou arts plastiques ainsi que les personnels (employés, stagiaires et bénévoles), ex-personnels ou « amis »³³ du Centre Culturel et du Cinéma Rex, bénéficient d'un accès gratuit à la Médiathèque. Les collectivités (associations, établissements scolaires ou secondaires...) règlent une inscription à l'année et peuvent ensuite emprunter librement tous supports. Pour le reste des publics, l'inscription est payante ainsi que le prêt, assimilé ici à de la location.

Lors de l'inscription de ces derniers, une carte d'adhérent au Centre Culturel d'une validité d'un an leur est remise, contre la somme de 15 euros (plein tarif) ou de 13 euros (tarif réduit pour les mineurs et demandeurs d'emploi). Avec cette carte, ils accèdent, en payant pour chaque document emprunté³⁴, à l'ensemble des collections — sauf en ce qui concerne les supports audiovisuels (VHS et DVD) pour lesquels ils ne peuvent ramener chez eux que ceux bénéficiant de droits de location (en plus du droit de prêt), le reste de la collection étant prioritairement réservé aux enseignants et élèves des classes audiovisuelles.

En accueillant le public, en pratiquant le prêt et en observant l'évolution des cahiers de comptes, il m'a paru que ce fonctionnement n'est non seulement pas « rentable » mais constitue, qui plus est, un frein à l'adhésion de nouveaux venus. En effet, lorsque ceux-ci arrivent aux Yeux Verts, et qu'annonce est faite qu'ils devront payer 2,50 € pour emprunter quatre jours un DVD, ils ont tendance à grimacer, d'autant que l'offre de titres en location est assez réduite. Une médiathèque n'est pas un vidéoclub et il semblerait plus judicieux, plus adapté, de proposer un abonnement annuel (ou semestriel) fixe, réglé lors de l'inscription au Centre Culturel et venant s'ajouter à celle-ci. Après tout, lorsqu'un adhérent s'inscrit pour l'activité de son choix (sport, apprentissage de langues, arts plastiques, etc.), il paie en plus une somme dédiée à la pratique de cette activité. Or l'accès à la Médiathèque est considérée sur la carte d'abonnement comme activité...

³³Ces « amis » se définissent comme étant des personnes ayant contribué ou contribuant encore à l'épanouissement du Centre Culturel, du Pôle Image ou du Cinéma Rex. Le prêt gratuit leur est concédé par le Directeur du Centre Culturel.

³⁴ Les tarifs et durées d'emprunt en fonction des supports sont les suivants : 0,25€ pour un livre ou une bande-dessinée pour 15 jours, 1€ pour un CD pour 15 jours (8 jours pour les nouveautés), 2€ pour une VHS pour 4 jours et 2,50 pour un DVD ou un Blu-ray pour 4 jours. Jusqu'à 3 documents de chaque support peuvent être empruntés à la fois.

Ce fonctionnement est par ailleurs appliqué dans certains établissements en France, notamment dans les bibliothèques de la Ville de Paris, qui rend gratuit l'accès aux imprimés mais propose deux abonnements payants annuels : l'un de 30,50 € pour l'emprunt des disques compacts et l'autre de 61 € pour l'emprunt des vidéos et disques compacts.³⁵ En adoptant un système similaire, avec ses propres tarifs et conditions d'abonnement, la Médiathèque pourrait enfin se débarrasser d'un dispositif contraignant à manipuler au quotidien, à savoir la gestion d'une caisse et la circulation régulière d'argent qu'elle implique... Et elle n'en serait que mieux vu de son « tout public ».

2.2. Mettre en valeur les activités courantes et événements ponctuels

Après avoir remis en forme et en ordre les collections, il s'agirait d'en exploiter toutes les possibilités et les richesses en les extirpant d'abord de leurs étagères puis en les faisant vivre mieux, au gré des actualités et animations courantes. Cette démarche apporterait plus de visibilité aux actions mises en œuvre et mettrait en valeur le dynamisme de la structure, redevenant ainsi attrayante.

Par exemple, la documentation propre aux dispositifs « école, collège, lycéens et apprentis au cinéma » est actuellement cachée derrière les encombrantes tables de la Médiathèque. Composée de différents supports audiovisuels (films au programme enrichis de leurs analyses), de livres (sur les réalisateurs, sur les thèmes liés au films...) et de « littérature grise » (fiches pédagogiques entres autres) elle symbolise pourtant en partie l'attachement des Yeux Verts à l'image, aux besoins de son apprentissage et de sa transmission. Sortir de l'ombre cette documentation et l'exposer au grand jour et au tout public — même si elle ne leur est pas directement adressée — est un vecteur de communication et un déclencheur de curiosité à ne pas négliger. Il en va de même pour sa collection de moyens-métrages, assez unique en son genre, mais pas suffisamment exploitée.

Bien sûr, la Médiathèque, partenaire de certains événements cinématographiques annuels (comme les Rencontres CinéLatino ou le Festival du Moyen-métrage par exemple), réalise à ces occasions de judicieuses expositions dans le hall du Centre Culturel, mettant en vitrine une sélection de documents en relation avec les thèmes abordés au cours de ces événements. Elle pourrait cependant le faire plus souvent, sans que cette démarche soit forcément liée à tel ou tel événement. Ainsi, en décembre dernier, j'ai eu l'occasion d'effectuer une visite à la Médiathèque Antoine de St Exupéry de Rochechouart. Là-bas, j'ai pu découvrir un petit espace d'exposition, que l'on pourrait qualifier de « coup de cœur des bibliothécaires » composée de documents illustrant une thématique large, changeant tous les mois, au gré des inspirations de ceux qui la mettent agréablement en forme, présentée simplement sur une table basse. N'étant pas à court de matières ni de ressources, Les Yeux Verts pourraient s'inspirer aisément de cette formule —

³⁵ Conditions de prêt dans les bibliothèques de la Ville de Paris :
< http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/inscriptions-et-services/informations-pratiques/rub_10088_stand_15984_port_25300 > (consulté le 27/04/2013)

apparemment très appréciée des publics — en n'oubliant pas bien sûr de l'annoncer sur son portail e-sidoc (et sur sa page Facebook).

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît que si la Médiathèque Les Yeux Verts accuse un retard incontestable dans la mise en valeur de ses collections et des services rendus aux publics — responsable en partie du décrochage de ses adhérents — elle possède néanmoins en elle les clefs essentielles pour y remédier : celle de la lucidité, de l'envie d'aller de l'avant, et celle du goût pour l'innovation, ancré dans ses gènes. Rattrapée également par l'évolution des pratiques culturelles du tout public — à l'heure où internet s'est déjà fait voie du « tout chez soi, tout de suite, sans se déplacer » — il semble inévitable pour la structure de s'y adapter, d'y trouver plus de place et d'en chercher immédiatement les bénéfiques, afin de proposer une offre encore plus particulière et diversifiée et de prouver par là, d'une façon nouvelle, son intérêt.

Une telle modernisation globale — rendue possible par l'emploi stratégique de techniques et d'idées à priori simples — implique en revanche une convergence d'efforts et un suivi d'opérations qui demeurent à l'heure actuelle le point névralgique du problème, tant la structure est limitée dans ses manœuvres par un manque criant de personnel (et de moyens financiers).

Pourtant, une fois ce processus arrivé à maturation, la Médiathèque, forte de son ouverture, pourrait plus aisément chercher de nouvelles formes de partenariat et affermir ainsi son rôle de « transmetteur » des champs artistique, culturel et éducatif du cinéma. Peut-être existerait-il, par exemple, un moyen virtuel d'élargir le pont existant entre elle et le Pôle Cinéma de la Région (situé au Conseil Régional de Limoges), dont la documentation (certes encore en friche) est plus particulièrement dédiée aux professionnels venant tourner leurs films en Limousin. Par moyen virtuel, j'entends une manière de réunir, dans un portail internet commun, les spécificités des deux entités (catalogues documentaires et actions), qui apporterait ainsi aux publics d'ici et d'ailleurs, une vision complète et transversale de l'offre cinématographique en Limousin — valorisant le terroir et le patrimoine local pour la part du Pôle Cinéma de la Région, ouvrant sur le monde entier pour la part des Yeux Verts.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

ALIX Yves (sous la direction de). *Droit d'auteur et bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2012. (Collection Bibliothèques)

CALENGE Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008 (Collection Bibliothèques)

CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999. (Collection Bibliothèques)

CALENGE Bertrand (sous la direction de). *Mettre en œuvre un plan de classement*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2009.

CARON Estelle et CHANTEREAU Danielle (sous la direction de). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF/Images en bibliothèques, 2010. (Collection Médiathèmes)

CHAVENT Jean-Paul. *Éveil du regard ou dressage de l'oeil ? : les enjeux de l'éducation à l'image et au cinéma*. Limoges : Rivet Presse Éd., 2007.

DESRICHARD Yves (sous la direction de) ; ALIX Yves et VERNET Marc (avec la collaboration de). *Cinéma en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2004. (Collection Bibliothèques)

DUCHEMIN Pierre-Yves ; LAHARY Dominique (avec la participation de). *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*. 2e éd. augmentée et mise à jour. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2000 (Collection Bibliothèques)

GAUDET Françoise et LIEBER Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1996. (Collection Bibliothèques)

HUCHET Bernard et PAYEN Emmanuèle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008. (Collection Bibliothèques)

MAUREL Lionel, « Creative Commons en bibliothèque », BBF, 2007, n° 4, p. 69-75 [en ligne] < <http://bbf.enssib.fr> > (consulté le 08.04.2013)

SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE DU CNC. *Les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel : Charte de missions*. Centre National du Cinéma et de l'image animée, 2003. [en ligne] < <http://www.lesyeuxverts.com/poleimage/apropos.html> > (consulté le 04.03.2013)

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Titre Premier des statuts du Centre Culturel de Brive (datés de 2009)...	36
Annexe 2 : Les licences Creative Commons.....	37
Annexe 2.1 : Tableau des six licences possibles.....	37
Annexe 2.2 : Légende des différents sigles.....	37
Annexe 3 : Captures d'écran du progiciel BCDI.....	38
Annexe 3.1 : Module de recherche gestionnaire	38
Annexe 3.2 : Fiche vierge d'enregistrement d'un emprunteur	39
Annexe 4 : Captures d'écran du portail e-sidoc de la Médiathèque les Yeux Verts. .	40
Annexe 4.1 : La page d'accueil.....	40
Annexe 4.2 : Page d'authentification du lecteur.....	40

Annexe 1 : Titre Premier des statuts du Centre Culturel de Brive (datés de 2009)

TITRE PREMIER : CONSTITUTION

Article 1 :

Il est créé à Brive une association d'éducation populaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et dénommée : « Centre culturel et de loisirs de Brive – Brive Média Culture », dans la lignée du foyer culturel de BRIVE et du bastimousin créé en 1952.

Article 2 :

L'association a un caractère créatif et éducatif.

Elle a pour objet :

- a. de contribuer à l'émancipation culturelle et sociale de ses membres
- b. de développer le goût du cinéma, de la lecture, de la musique et des techniques audiovisuelles à l'aide des supports privilégiés que constituent le livre, le disque, la vidéo, l'informatique, le cinéma et de tout autre support adapté.
- c. d'être un lieu de confrontation artistique et culturelle et de favoriser les échanges entre créateurs, interprètes, et public
- d. d'être un lieu de création et de diffusion dans les domaines culturels
- e. d'assurer la création, la diffusion et la conservation d'œuvres cinématographiques, la formation à l'image, d'apporter son appui aux événements de nature à promouvoir le goût du cinéma (ou d'en créer).
- f. de faciliter l'organisation des loisirs de toute structure dans le sens précédemment exprimé
- g. d'assurer la gestion matérielle et financière du centre culturel et de loisirs de Brive

Article 3 :

Le siège de l'association est fixé à Brive et sera précisé par le Conseil d'Administration avec ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, et l'assemblée générale en sera informée.

Article 4 :

La durée de l'association est illimitée à compter de la déclaration faite conformément à la loi de 1901.

Article 5 :

1. au sein de l'association, l'accueil des membres et des usagers est effectué dans le plus strict respect de toute opinion politique, philosophique, idéologique, religieuse, sans distinction de race ou de nationalité, et dans un esprit de tolérance mutuelle.
2. L'association s'interdit toute attache avec tout mouvement politique, idéologique ou confessionnel.

Article 6 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont centrés sur l'organisation de ses activités en trois pôles distincts :





- le pôle des activités socio-éducatives et sportives,
- le pôle cinéma,
- Le pôle régional d'éducation à l'image.

Annexe 2 : Les licences Creative Commons

Annexe 2.1 : Tableau des six licences possibles

Paternité			
Paternité Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Partage des Conditions Initiales à l'Identique			
Paternité Partage des Conditions Initiales à l'Identique			

Annexe 2.2 : Légende des différents sigles

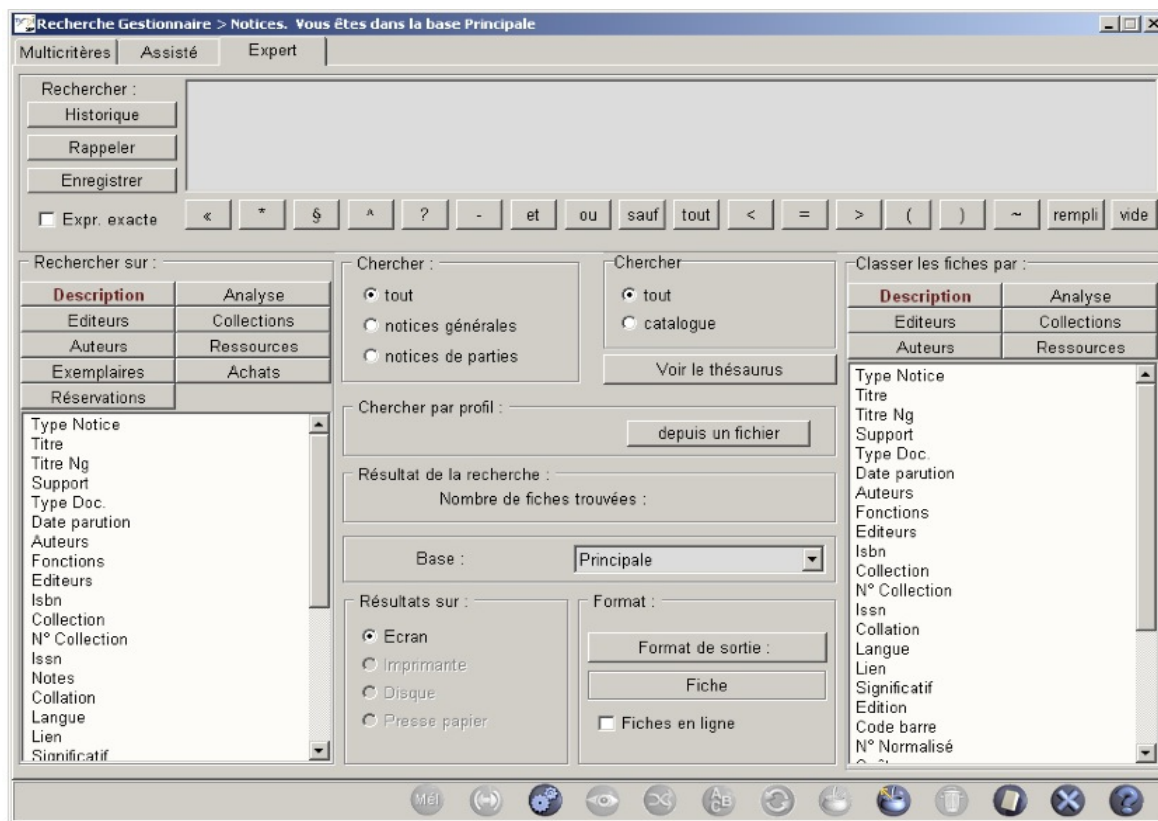
-  **Attribution:** Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.
-  **Pas d'utilisation commerciale:** Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.
-  **Partage dans les mêmes conditions:** Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.
-  **Pas de modification:** Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

Source : Creative Commons < <http://creativecommons.fr/licences/les-6-licences/> > 2.0 France (CC BY-SA 2.0)

Annexe 3 : Captures d'écran du progiciel BCDI

Annexe 3.1 : Module de recherche gestionnaire

Pour rechercher des notices, des emprunteurs, etc. et effectuer, entre autres, des changements par lots grâce à des requêtes par équations.



Annexe 4 : Captures d'écran du portail e-sidoc de la Médiathèque les Yeux Verts

Annexe 4.1 : La page d'accueil

The screenshot shows the homepage of the 'La Médiathèque Les Yeux Verts' website. At the top, there is a navigation bar with 'Mon panier : 0 fiche', 'Mon compte', and 'S'authentifier'. Below this is a search bar with the text 'Chercher des documents' and 'Rechercher dans la base'. The main content area features a large heading 'Bienvenue sur le site de La Médiathèque Les Yeux Verts, Pôle Régional d'Éducation à l'Image'. To the left, there are sections for 'Chercher' (with a link to 'Dans le catalogue'), 'Découvrir' (with links to 'Les actualités du Centre Culturel', 'Les nouveautés', and 'En butinant à la Médiathèque'), and 'Informations pratiques' (with links to 'Les horaires, adresse et contact' and 'Les conditions de prêt'). The main text describes the library's resources, including a collection of 3,000 films and VHS/DVDs, and mentions its location in Brive. A 'Nouveautés' section on the right highlights 'Holy Motors' and 'Les adieux à la reine'. The footer includes the 'e-sidoc' logo and a 'SE CONNECTER' button.

Annexe 4.2 : Page d'authentification du lecteur

The screenshot shows the user authentication page. It features a form with two input fields: 'Identifiant:' and 'Mot de passe:'. Below the form is the 'e-sidoc' logo and a 'SE CONNECTER' button with a right-pointing arrow. To the right of the form is a 'Confidentialité' section with a close button (X) in the top right corner. The text in this section reads: 'Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder à ce site.'

Aurélie VERLHAC

**LA MÉDIATHÈQUE LES YEUX VERTS DE BRIVE-LA-GAILLARDE,
PÔLE RÉGIONAL D'ÉDUCATION À L'IMAGE DU LIMOUSIN :
ENJEUX, STRATÉGIES, PERSPECTIVES ET LIMITES D'UNE MODERNISATION
GLOBALE**

Résumé :

La Médiathèque Les Yeux Verts est un établissement privé, géré par l'association du Centre culturel de Brive-la-Gaillarde, dont elle occupe les locaux depuis sa création en 1952. Ouverte au tout public, elle est également, depuis 1999 et sous l'impulsion de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le centre de ressources du pôle limousin d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel. Riche de son offre documentaire multisupport et du dévouement de ceux qui l'animent — mais pauvre en moyens financiers — elle souffre aujourd'hui d'un désintérêt croissant de la part de ses usagers. Pour regagner leur confiance et susciter de nouveau leur envie de franchir les portes de l'établissement, il apparaît urgent d'améliorer pour eux l'accès aux collections, dépourvues à ce jour de repères, et de les remettre en valeur au sein d'un espace plus fonctionnel. Proposer des services plus modernes comme un prêt informatisé et se faire relai des nouvelles pratiques artistiques et culturelles à l'heure d'internet, sont peut-être également un moyen d'inverser le cours des choses.

Mots-clés :

Analyse des besoins ; Politique documentaire ; Aménagement ; Catalogue ; Communication ; Accueil des publics

Abstract :

Les Yeux Verts is a private library managed by the association of the Cultural Centre of Brive-la-Gaillarde. And it stays the place since it appeared in 1952. Open to all people, it is also, since 1999, under the leadership of the Regional Direction of the Cultural Affairs, the resources centre of the "pole of arts education and of training in cinema and audiovisual" in Limousin. It is rich by its documentary offer and by the dedication of those who run it, but poor in terms of financial resources. And today it suffers from a growing disinterest on the part of its users. To regain their confidence and encourage their desire to come, it is urgent for the library to improve access to the collections and reclaim them in a more functional space. To purpose modern services like a computerized lending, and to become a relay of the new artistic and cultural practices at the Internet era, may also be a way to invert the procedure.

Keywords :

Assessment ; Documentary policy ; Layout ; Catalogue ; Communication ; Public reception